

Faucardage 2026



AGENDA

- Mot de bienvenue
- Faucardage 2026
 - Modification de l'autorisation ministérielle et exigences
 - Superficies à faucarder
 - Procédure prévue pour la réalisation des travaux
 - Contrats accordés et coûts pour 2026
- Période de questions

Mot
De
Bienvenue

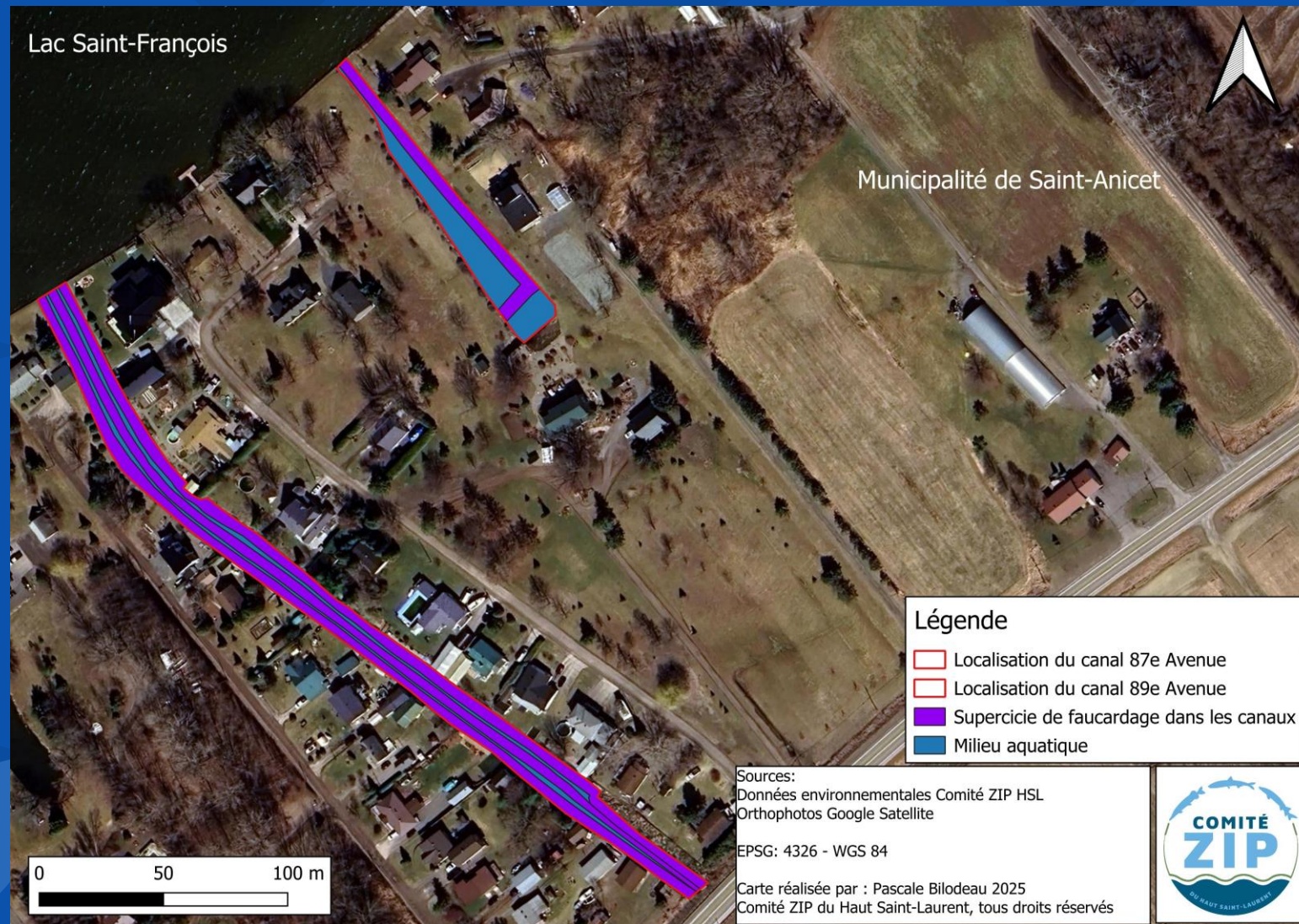


FAUCARDAGE 2026

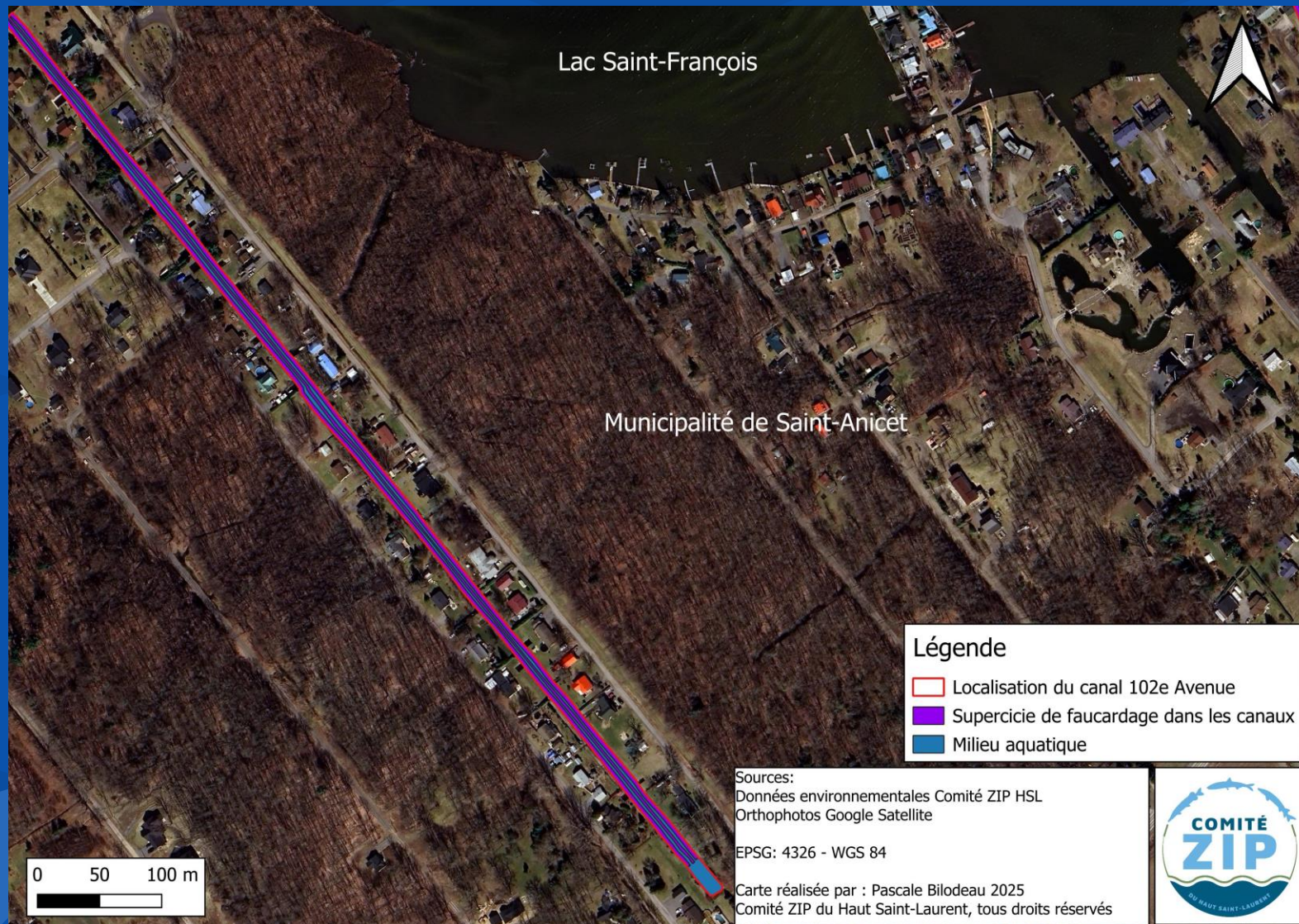
MODIFICATION DE L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE

- Ajout de 2 canaux pour un total de 7:
 - Canal entre les 87^e et 89^e avenues
 - Canal entre les 89^e et 93^e avenues
 - Canal entre les 101^e et 102^e avenues
 - Canal au bout de la 120^e rue
 - Canal entre les 142^e et 144^e avenues et longeant une partie de la 146^e avenue
 - Canal entre les 146^e et 148^e avenues
 - Canal entre le chemin Trépanier et la 160^e avenue.
- Augmentation/modification des superficies à faucarder et les sections des canaux à être faucardé

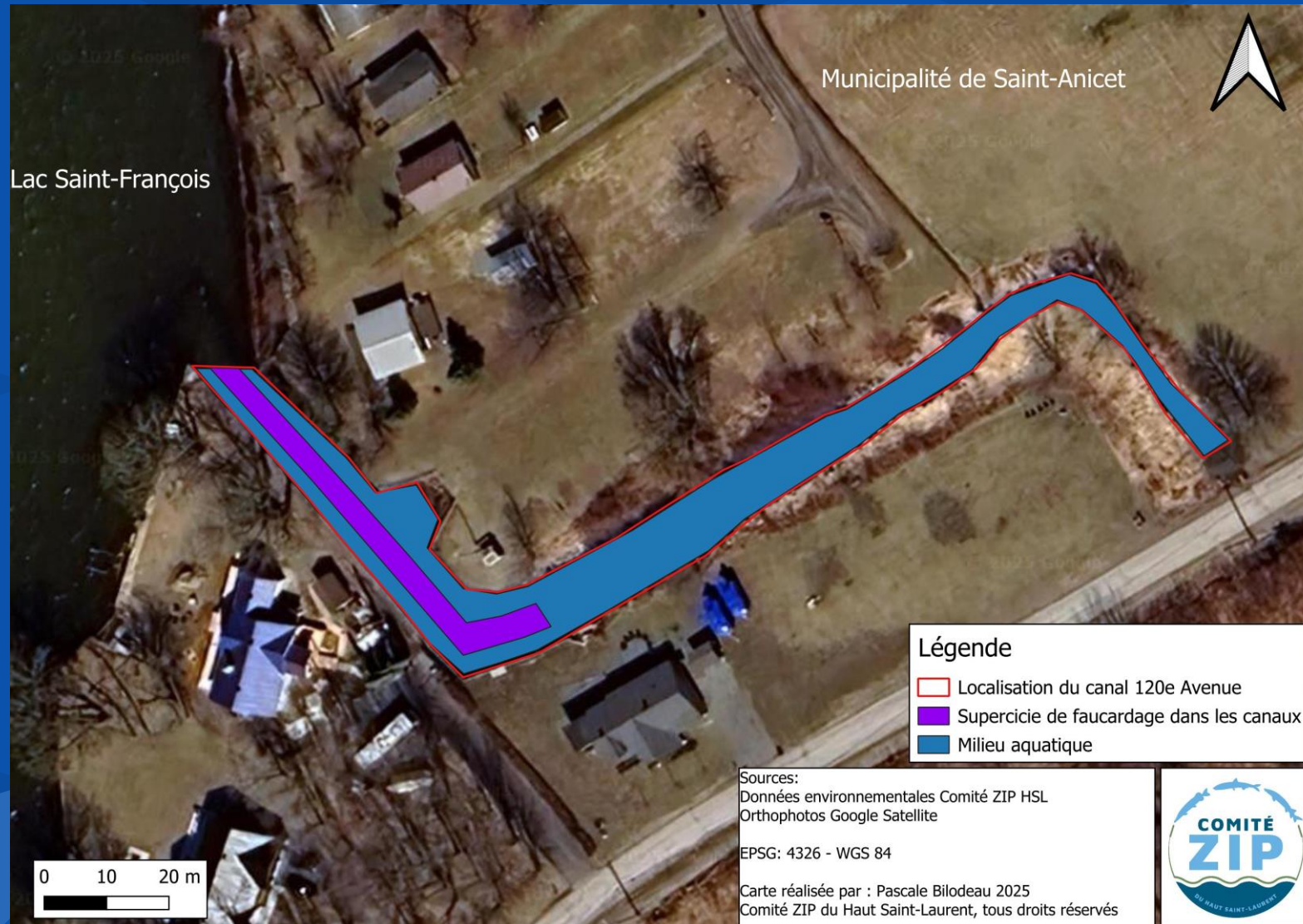
CANAL ENTRE LES 87^E ET 89^E AVENUES ET CANAL ENTRE LES 89^E ET 93^E AVENUES



CANAL ENTRE LES 101^E ET 102^E AVENUES



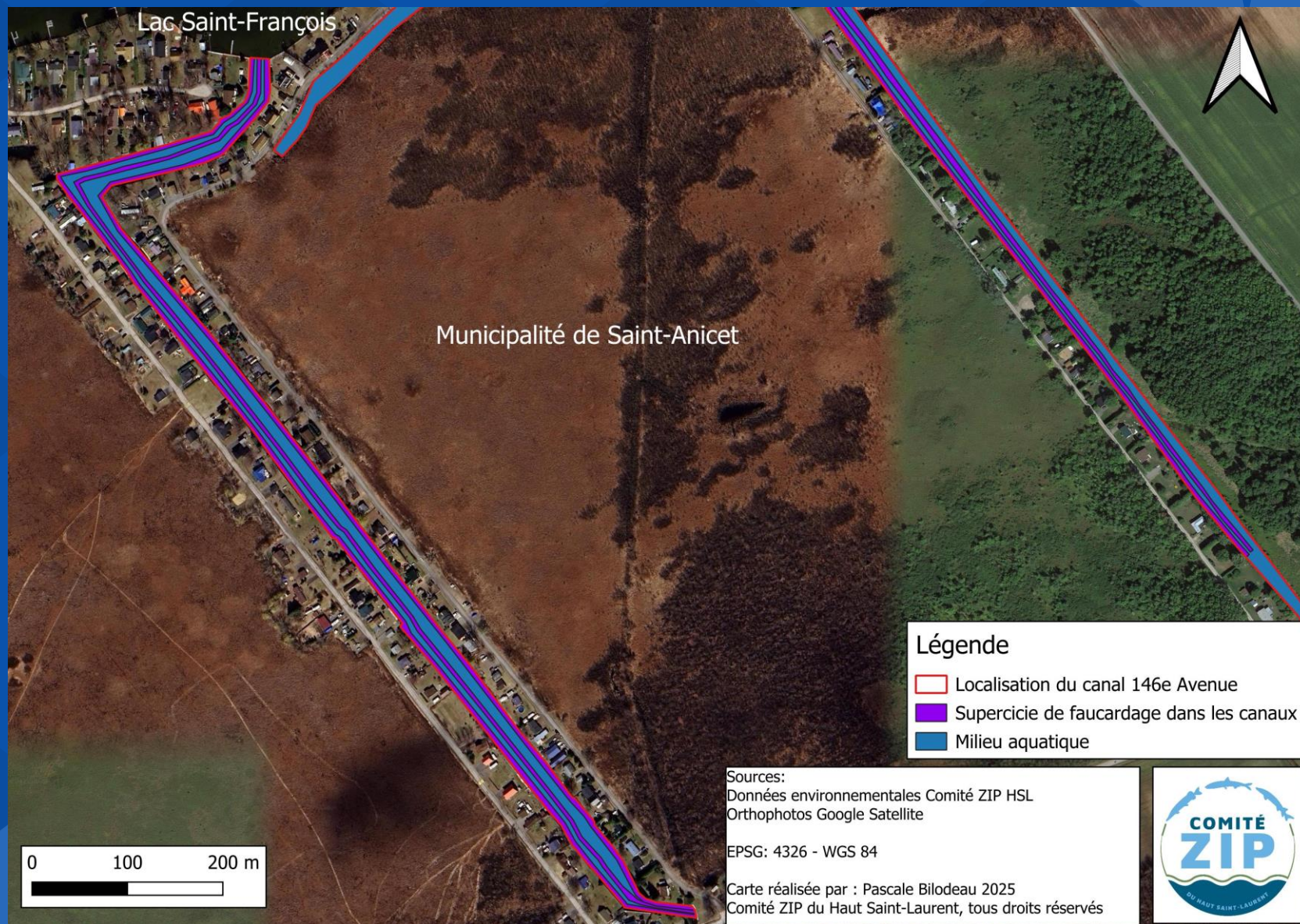
CANAL AU BOUT DE LA 120^E RUE



CANAL ENTRE LES 142^E ET 144^E AVENUES ET LONGEANT UNE PARTIE DE LA 146^E AVENUE



CANAL ENTRE LES 146^E ET 148^E AVENUES



CANAL ENTRE LE CHEMIN TRÉPANIER ET LA 160^E AVENUE





PROCÉDURES PRÉVUES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

- Faucardage le long des terrains
 - Prévoir le déplacement des bateaux
- Mesure d'effarouchement des poissons à implanter

CONTRATS ACCORDÉS POUR LE FAUCARDAGE 2026

- COMITÉ ZIP DU HAUT-ST-LAURENT: RAPPORT DE SUIVI DE CAPTURES ACCIDENTELLES LORS DU FAUCARDAGE: 36 916 \$
- SOCIÉTÉ CLÉMENT CAZA & MICHELINE CAZA SENC: FAUCARDAGE DES 7 CANAUX: 250\$ PLUS TAXES PAR PROPRIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DES TRAVAUX

COÛT PAR PROPRIÉTÉ 2026 (2 PASSAGES)

- Le coût par propriété pour le faucardage 2026 est de **400 \$**. Ce montant comprend les frais du biologiste liés au faucardage ainsi que les travaux de faucardage.
- Les frais facturés par le comité ZIP sont plus élevés en raison des exigences du MELCCFP, qui imposent la présence d'une deuxième personne pour assurer la mise en place des mesures d'effarouchement durant les travaux de faucardage.
- Par le passé, les frais du biologiste associés au faucardage étaient assumés par le fonds général, puisqu'il y avait d'autres dépenses liées aux canaux qui étaient également financées par ce fonds, créant ainsi une certaine équité.
- Les frais liés à l'obtention et à la modification du certificat d'autorisation (CA) ne sont pas inclus dans ce montant. Il en va de même pour les rapports de caractérisation des canaux, ainsi que pour la contribution municipale de **15 000 \$** autorisée par résolution dans le cadre d'un projet de recherche réalisé en collaboration avec l'Université de Sherbrooke.

Période de questions



Merci